

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE C'EST MAINTENANT !

Communiqué de l'ADSA 33 : Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles :
« **Le piégeage de printemps** est crucial pour protéger les colonies d'abeilles dont la survie a été menacée par la présence du **frelon asiatique** l'année précédente. Voici quelques informations importantes sur le rôle du piégeage au printemps :

1. Cycle biologique des frelons asiatiques :

- Les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver en se mettant en hivernage dans des endroits abrités,
- Au début du printemps, elles émergent pour fonder de nouvelles colonies.

2. Objectif du piégeage de printemps :

- Réduire la pression de prédation sur les ruchers en limitant l'implantation des nids à proximité,
- Protéger les colonies d'abeilles dont la survie a été menacée par la présence du frelon asiatique l'année précédente.

3. Période de piégeage :

- Le piégeage de printemps doit se faire pendant une période de **2 mois maximum**, à partir de début février jusqu'à fin mai,
- Commencez le piégeage après les dernières gelées, lorsque les températures atteignent des valeurs supérieures à **12 degrés Celsius**.

4. Emplacement des pièges :

1. Emplacement des pièges :

- Disposez un maillage régulier de pièges sur votre terrain,
- Les pièges doivent être espacés régulièrement et surveillés fréquemment,
- Notez la présence des nids l'année précédente pour cibler les zones à protéger lors du piégeage de printemps.

2. Types de pièges recommandés : bouteilles en plastique ou pièges *tap trap* (bouchon se clipsant sur le goulot de la bouteille),

3. Appâts : jus de pomme ou 1/3 de bière + 1/3 de grenadine + 1/3 de vin blanc.



En résumé, le piégeage de printemps contribue à limiter le nombre de fondatrices et, par conséquent, le nombre de futurs nids, réduisant ainsi la pression des attaques d'automne. Notre association fonctionne uniquement avec les dons des interventions dans la destruction des nids de frelons. (Nous ne demandons jamais de subvention aux mairies).

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter M. Le Brevet Erick au **06 78 18 32 34**

Site internet **ADSA33** »

Mairie d'Ayguemorte-les-Graves

20, avenue du Général de Gaulle 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Courriel : contact@ayguemortelesgraves.fr - Site : www.ayguemortelesgraves.fr

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve - 06 72 08 30 37 - Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIMÉ SUR PAPIER 100 % RECYCLÉ



Avril 2024 - n° 275

Flash Info

d'Ayguemorte-les-Graves

ÉDITO

Taille / élagage / abattage d'arbres et de haies

(suite à plusieurs demandes de renseignements parvenues en mairie) :

Il n'existe pas de réglementation officielle concernant les particuliers. « Cependant, en raison de la nidification pour les oiseaux, l'Office français de la biodiversité, recommande très vivement pour **les particuliers, de ne pas tailler ou élaguer haies et arbres à partir du 15 mars jusqu'au 31 juillet** afin de respecter la conservation de la nature et le cycle de vie des oiseaux (sauf arrêté préfectoral) ».

Par contre, il existe une réglementation stricte pour les **agriculteurs ou les exploitants agricoles (interdiction formelle généralisée sur tous les territoires entre le 1^{er} avril et le 31 juillet)**.

Informations qu'il nous a paru nécessaire de porter à votre connaissance suite à l'annonce de l'arrêté municipal sur ce sujet qui ne visait que la sécurité de tous après les événements climatiques de ces derniers mois (nombreuses chutes d'arbres, de branches, sur les lignes électriques et la voie publique notamment).

Dates à retenir :

Vendredi 5 avril à 19 h : réunion publique, salle des fêtes de Saint-Médard-d'Eyrans, dans la perspective des **travaux des AFSB (LGV)** annoncés par la SNCF RÉSEAU.

Mardi 16 avril : vérification du fonctionnement de la sirène municipale (essais).

Vendredi 19 avril à 17 h 30 : lancement de la campagne de distribution des composteurs, salle des associations et de la jeunesse, en présence de Nathalie Burtin-Dauzan, vice-présidente de la CCM en charge de la commission jeunesse et citoyenneté, Jean-André Lemire, vice-président de la CCM en charge de la gestion des déchets et régimes hydrauliques, Martine Talabot, maire d'Ayguemorte-les-Graves, Stéphanie Daubanes, maire de l'Isle-Saint-Georges (*cf. page suivante pour détails de la distribution sur notre commune*).

Le maire et le conseil municipal.

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025 (rappel)

Les inscriptions définitives pour la rentrée scolaire 2024/2025 ont débuté fin mars. Les familles n'ayant effectué aucune démarche de préinscription à ce jour, sont invitées à transmettre rapidement au secrétariat de mairie (soit à l'accueil, soit par courriel à l'adresse: **contact@ayguemortelesgraves.fr**) :

- copie du livret de famille,
- justificatif de domicile,
- numéro de portable et adresse courriel de chacun des deux parents.

Le **certificat d'inscription** sera transmis au plus tard 1^{re} quinzaine d'avril, à l'ensemble des familles qui auront remis les documents nécessaires.

Rappel de la procédure :

L'inscription est obligatoire pour l'entrée en maternelle, et pour les écoliers qui viennent d'emménager à Ayguemorte-les-Graves, ou qui ont déjà été inscrits dans une autre école (Si votre enfant ne change pas d'école, son inscription dans la classe supérieure sera effectuée automatiquement).

Deux étapes dans la procédure :

- **Inscrire votre enfant auprès des services de la Mairie,**
- **Procéder à son admission auprès de la direction de l'école dès que vous aurez reçu le certificat d'inscription.**

ENVIRONNEMENT

Les collectes (rappel) :

Ordures ménagères : le vendredi

Sacs jaunes ou bacs jaunes : le mardi

Prochaines collectes déchets verts et encombrants :

Déchets verts : 9 avril, 4 juin, 1^{er} octobre et 5 novembre 2024

Encombrants : 11 avril et 10 octobre 2024

Inscription obligatoire jusqu'à 16 h la veille du ramassage au **0 805 020 002**
ou par mail: **dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com**
ou **encombrants.montesquieu@groupenicollin.com**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

■ Composteurs

Pendant une période de trois mois à partir du mois d'avril, des permanences seront mises en place dans les communes de la CCM afin de permettre aux habitants d'acquérir gratuitement un composteur individuel, dans le cadre de la généralisation du tri à la source des déchets biodégradables.

Sur notre commune d'Ayguemorte-les-Graves, le retrait de votre composteur pourra être effectué :

Du mercredi 17 au samedi 20 avril 2024, aux horaires suivants :

- du mardi au vendredi de 13 h à 19 h,
- le samedi de 9 h 30 à 13 h,

Salle des associations et de la jeunesse, au 53 avenue du Général-de-Gaulle.

Une lettre d'information sera distribuée à l'ensemble des habitants 1^{re} semaine d'avril, pour une information exhaustive.

■ Transport à la demande

Fermeture annuelle du transport à la demande durant les périodes suivantes :

- Du lundi 5 au vendredi 16 août 2024 inclus.
- Du lundi 23 au vendredi 27 décembre 2024 inclus.

Plus d'infos sur :

<https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/deplacements/transport-a-la-demande>

■ France services (rappel)

Un lieu ressource où les usagers sont accompagnés dans leurs démarches administratives du quotidien : emploi, retraite, famille, impôts, social, santé, logement, énergie, accès au droit...

France services met à la disposition du public une offre globale d'accueil et d'accompagnement aux démarches, sur toutes les thématiques de la vie quotidienne. Les conseillères apportent un premier niveau d'information personnalisée et/ou orientent vers des partenaires intervenant régulièrement sur le site.

Des permanences d'accès au droit et à l'information sont proposées à la Maison des Solidarités Gironde Montesquieu pour vous accompagner au mieux dans votre quotidien.

Contact : **05 57 96 96 70**

Courriel : **france-services@cc-montesquieu.fr**

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h au 15 cours Gambetta à Léognan).